

# L'envoi des cartes de visite

**Dominique HARDY**

**CONFÉRENCE DU 5 AVRIL 2014**

Les cartes de visite sont envoyées, la plupart du temps, au tarif des imprimés non périodiques depuis la circulaire du 31 décembre 1853. Mais, du fait de leur petit format, du respect des bonnes manières que revêtait le fait d'envoyer deux cartes de visite pour remercier un couple d'avoir reçu l'expéditeur, le tarif des imprimés fut « aménagé » pour l'envoi de ces cartes :

- En premier lieu, on pouvait en envoyer deux pour le prix d'une, que ce soit sous enveloppe ou sous bande.
- Les inscriptions sur les cartes de visites pouvaient être partiellement ou entièrement manuscrites (nom, qualités et domicile de l'expéditeur) et bénéficier tout de même du tarif des imprimés.
- Elles étaient envoyées à une ou plusieurs personnes et non pas de manière « impersonnelle » comme l'exigeaient les instructions sur les envois des imprimés.
- Du fait de leur petit format, une tolérance sur la largeur des bandes fut même admise officiellement en 1872, les bandes pouvant représenter jusqu'à 50 % de la surface au lieu du tiers obligatoire depuis 1828.
- Alors que les enveloppes contenant des imprimés devaient toujours être ouvertes, pour les cartes de visite, les postiers devaient les fermer !

À la lumière de toutes ces particularités, la présentation permet de comprendre les différents tarifs, les taxations en cas de réexpéditions, d'infraction ou de fraude que les cartes soient envoyées sous bande ou sous enveloppe. Les envois taxés sont peu courants, que cela soit pour les bandes trop larges ou pour des affranchissements insuffisants.

Pour terminer, sont montrées quelques utilisations particulières de cartes de visites : envoyées à découvert, par ballon monté, pendant le siège de Paris en 1870, ou une carte-photo qui bénéficie du tarif des cartes de visite depuis août 1861.



1. Envoi de Bernay pour Bernay du 31 décembre 1886, tād type T84, d'une enveloppe ouverte affranchie à 2 c au lieu de 5 c au tarif du 1er mai 1878, timbre T, taxe au triple de l'insuffisance, soit 9 c représentés par des chiffres-taxe au type Duval oblitérés par le tād type 18 du 1er janvier 1887.



2. Carte de visite sous bande pour l'étranger. Envoi de Paris pour Naples le 9 janvier 1872, affranchi à 6 c au tarif des imprimés jusqu'à 40 g pour l'Italie du 1er octobre 1861.

3. Enveloppe carte de visite affranchie 1 c x 3 Empire taxée 6 c. Envoi de Paris pour Paris du 22 août 1862 affranchi à 3 c au lieu de 5 c pour un envoi dans la même circonscription. Timbre « Affranchissement insuffisant ». Taxe manuscrite rouge du triple de l'insuffisance, soit 6 c.



4. 1 c x 10 sur enveloppe. Carte de visite sous enveloppe ouverte mise à Carbone dans le train de Montrejeau à Toulouse (M.T), oblitérée par le convoyeur station et un ambulant le 5 janvier, arrivée le 6 janvier 1873 à Paris.



5. Carte photo. Carte-photo envoyée à découvert le 10 novembre 1874 de Périgueux pour Le Grand-Brassac, 5 c pour un envoi jusqu'à 5 g au tarif du 1er août 1856 pour un envoi « sous enveloppe » dans la même circonscription (en août 1861, BM n°72, il est précisé que les cartes-photos pouvaient être envoyées sous bande ou sous enveloppe ouverte au tarif des cartes de visite).